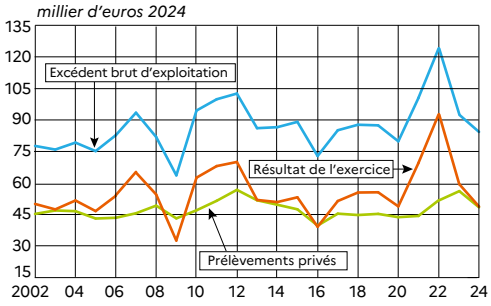
Résultats des exploitations
2024
évolution des résultats

En 2024, l'excédent brut d'exploitation (EBE), qui reflète la capacité de l'entreprise à générer des ressources du seul fait de son activité, s'établit en moyenne à 84 300 € par exploitation (France hors Guyane et Mayotte). L'EBE régresse de 7,6 % par rapport à 2023 en euros courants et de 9,5 % en euros constants. Le résultat de l'exercice, calculé en déduisant le total des charges de l'ensemble des produits, s'élève à 48 800 € et diminue de 15,2 % entre 2023 et 2024 en euros courants. Les prélèvements privés, réalisés par les exploitants pour couvrir leurs besoins personnels, s'établissent à 48 440 € en 2024, soit une baisse de 8,3 % sur un an en euros courants. Leur évolution est plus lisse dans le temps que celle du résultat.

La dispersion des résultats économiques a tendance à augmenter en période de hausse des prix des productions agricoles et des consommations intermédiaires et, à l'inverse, à diminuer en phase de baisse des prix. Ainsi, la dispersion de l'excédent brut d'exploitation (différence entre les 3e et 1er quartiles) s'était nettement accrue en 2007 et en 2010, de même qu'en 2021 et 2022. À l'inverse, elle diminue nettement en 2023 et 2024.

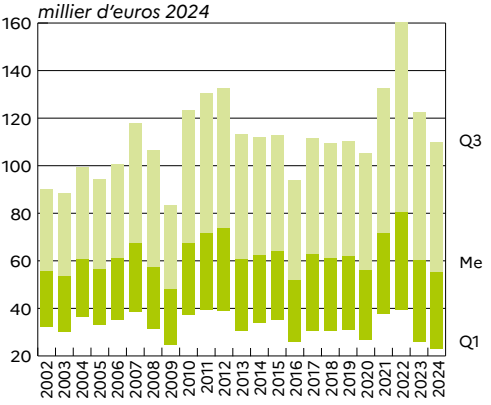
Avec un nombre moyen d'équivalents temps plein (ETP) non salarié par exploitation de 1,37 en 2024, l'EBE moyen par ETP non salarié s'élève à 61 640 €, toutes productions confondues. Depuis 2002, cette valeur varie fortement pour les céréales et les oléoprotéagineux, en lien avec les fluctuations des prix sur les marchés mondiaux et les épisodes climatiques exceptionnels. En production animale, les cycles sont également marqués pour les élevages de porcs, avec des cours mondiaux de la viande porcine très volatils. Les résultats des filières bovines sont nettement plus stables.

Indicateurs d'évolution de la situation économique moyenne des exploitations



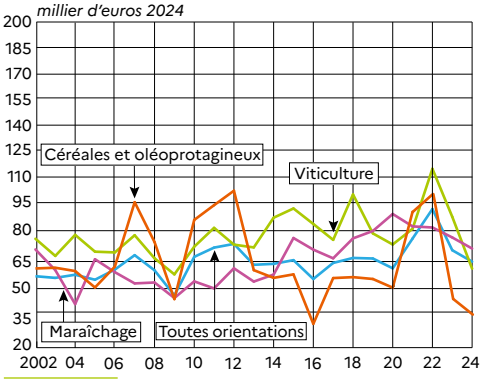
Champ : France hors DROM jusqu'en 2020, puis France hors Guyane et Mayotte à partir de 2021.
Source : Agreste - Rica

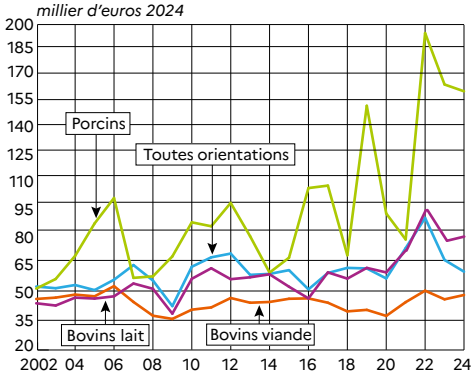
Dispersion de l'excédent brut d'exploitation réel de 2002 à 2024



Lecture : en 2024, un quart des exploitations a un EBE inférieur à 22 924 € (Q1), la moitié à 54 941 € (Me), et trois quarts à 109 941 € (Q3). Ces valeurs, exprimées en € 2024, étaient respectivement de 33 410 €, 55 648 € et 90 062 € en 2002.
Champ : France hors DROM jusqu'en 2020, puis France hors Guyane et Mayotte à partir de 2021.
Source : Agreste - Rica

EBE par actif non salarié* par orientation de 2002 à 2024





* Le nombre d'actifs non salariés est mesuré en ETP.
Champ : France hors DROM jusqu'en 2020, puis France hors Guyane et Mayotte à partir de 2021.
Source : Agreste - Rica

Résultats des exploitations
2024
dispersion des résultats

En 2024, l'excédent brut d'exploitation (EBE) médian par actif non salarié* est de 44 530 €. Un quart des exploitations a un EBE par équivalent temps plein (ETP) non salarié supérieur à 79 100 €, tandis qu'un quart dégage moins de 20 000 € par ETP.

Les disparités de résultats sont importantes entre les orientations productives et au sein de chacune de ces orientations. En 2024, elles sont particulièrement marquées dans les élevages porcins, et dans une moindre mesure en grandes cultures hors céréales et oléoprotéagineux (COP), en viticulture et en fruits et autres cultures permanentes (arboriculture). Alors que 25 % des élevages porcins dégagent un EBE par ETP non salarié inférieur à 42 500 € (1er quartile), les 25 % affichant les résultats les plus élevés dégagent plus de 225 500 € (3e quartile), soit un écart de 183 000 € entre ces deux seuils. En 2024, les résultats les moins dispersés sont ceux des éleveurs d'ovins et de caprins. Les producteurs de COP ont la médiane la plus faible.

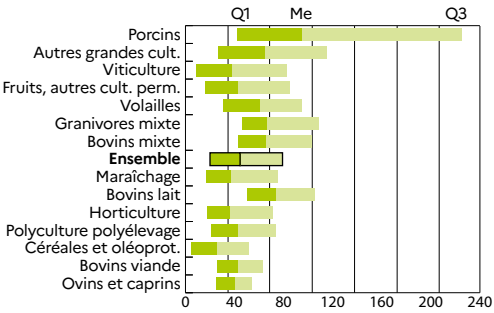
Il existe également d'importantes différences entre régions, ainsi que des disparités au sein de chaque région. En Île-de-France, par exemple, un quart des exploitations a un EBE par ETP non salarié inférieur à 14 030 € tandis qu'un quart dégage plus de 94 520 €, soit un écart de 80 490 €.

Les différences de taille entre exploitations expliquent en partie les disparités observées, l'EBE par ETP non salarié étant, en moyenne, plus élevé dans les plus grandes exploitations.

* Le nombre d'actifs non salariés est mesuré en équivalent temps plein (ETP).

Dispersion de l'excédent brut d'exploitation par actif non salarié en 2024

• Selon les orientations



Note : les orientations sont classées par dispersion 2024 décroissante (mesurée par l'intervalle interquartile Q3-Q1).
Champ : France hors Guyane et Mayotte.
Source : Agreste - Rica

• Selon les régions

	Moyenne	Q1	Me	Q3
	millier d'euros par actif non salarié			
Île-de-France	79,8	14,0	51,5	94,5
Centre-Val de Loire	50,9	12,4	38,9	67,8
Bourgogne-Franche-Comté	77,1	30,6	59,0	93,5
Normandie	82,9	29,6	61,6	103,4
Hauts-de-France	77,6	21,3	53,3	100,8
Grand Est	76,6	27,4	57,4	104,2
Pays de la Loire	70,5	27,2	61,2	94,2
Bretagne	92,8	39,7	69,4	117,5
Nouvelle-Aquitaine	42,5	10,9	33,0	55,9
Occitanie	36,2	11,7	31,0	52,5
Auvergne–Rhône-Alpes	50,8	25,0	42,7	68,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	52,6	17,4	41,0	72,7
Corse	42,3	17,9	32,4	56,0
Guadeloupe	35,4	9,2	17,9	37,4
Martinique	166,2	5,5	35,7	81,1
La Réunion	46,4	13,1	41,9	67,7
Ensemble	60,9	20,0	44,5	79,1

Lecture : en 2024, 25 % des exploitations de la région Hauts-de-France dégagent un EBE par ETP non salarié inférieur à 21 300 €, et 25 % un EBE par ETP non salarié supérieur à 100 780 €.
Champ : France hors Guyane et Mayotte.
Source : Agreste - Rica

EBE par actif non salarié en 2024 par orientation et taille économique

en millier d'euros

	Taille économique des exploitations en PBS[1]							
	Petites (Inf. à 100 k€)		Moyennes (100 - 250 k€)		Grandes (Sup. à 250 k€)		Ensemble	
	% Exploit.	EBE/ETP*	% Exploit.	EBE/ETP*	% Exploit.	EBE/ETP*	Nb exploit.	EBE/ETP*
Grandes cultures	42,1	19,4	39,6	49,1	18,3	118,9	72 811	53,6
Maraîchage et horticulture	43,9	32,0	25,6	46,8	30,4	104,6	13 268	62,2
Viticulture	18,8	17,2	47,1	41,6	34,1	93,7	44 240	57,8
Fruits et autres cultures permanentes	42,1	31,9	28,6	50,7	29,4	99,0	11 781	58,8
Bovins lait	11,3	35,4	49,0	67,9	39,7	98,5	34 545	80,6
Bovins viande	60,4	35,0	34,1	61,3	5,5	76,7	35 095	49,2
Ovins, caprins et autres herbivores	65,5	34,5	27,1	48,1	7,3	67,3	18 834	42,6
Porcins, volailles et autres granivores	10,1	40,7	24,1	46,6	65,8	127,2	17 435	104,1
Polyculture, polyélevage, autres	37,5	27,7	32,5	41,6	30,0	88,6	34 735	56,4
Ensemble	35,4	27,8	37,7	52,0	26,9	101,6	290 311	61,6

* EBE/ETP non salarié.
1. Taille économique définie par la production brute standard (PBS), voir glossaire « dimension économique » et « PBS ».
Champ : France hors Guyane et Mayotte.
Source : Agreste - Rica

Résultats des exploitations

2024
subventions d'exploitation

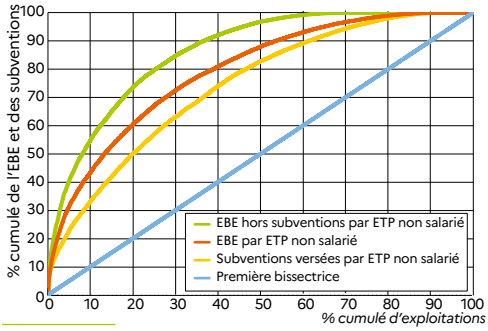
En 2024, 91 % des exploitations réalisant plus de 99 % de la production agricole française (champ d'observation du Rica) bénéficient d'au moins une subvention d'exploitation. Ces exploitations perçoivent en moyenne 38 610 € d'aides. Les subventions contribuent à réduire les disparités de résultats entre exploitations : la distribution de l'excédent brut d'exploitation (EBE) par ETP non salarié est, en effet, moins concentrée que celle de ce même indicateur de résultat hors subventions.

Les subventions d'exploitation versées en 2024 représentent, en moyenne, pour les bénéficiaires, 12,7 % des produits courants. Sans subvention, 30,1 % des exploitations auraient un EBE négatif, contre 8,8 % après prise en compte des subventions. Pour 43,8 % des éleveurs de bovins viande, 46,2 % des élevages d'ovins-caprins et 51,6 % des producteurs en céréales et oléoprotéagineux, l'EBE aurait été négatif sans versement des subventions (contre respectivement 3,5 %, 2,4 % et 18,5 % d'exploitations avec un EBE négatif après prise en compte des subventions dans ces trois filières).

Alors que, dans certaines orientations productives, toutes les exploitations ou presque bénéficient de subventions d'exploitation, cette part est plus faible en maraîchage (72,4 %), en viticulture (69,8 %) ou en horticulture (37,0 %). Dans ces orientations productives, la contribution des aides au total des produits courants pour les exploitations bénéficiaires est respectivement de 5,1 %, 5,4 % et 3,5 %.

Le niveau d'aides augmente avec la taille économique des exploitations. Dans les grandes cultures, les plus grandes exploitations perçoivent 2,7 fois le montant de subventions des plus petites structures (59 100 € contre 21 740 €). À l'inverse, pour l'ensemble des filières, le poids des aides dans les produits courants décroît avec la taille des structures (25,8 % pour les petites, 8,0 % pour les grandes).

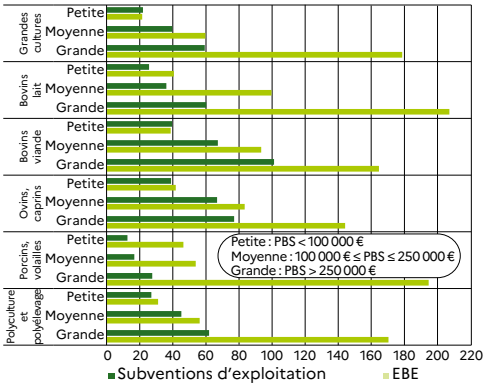
Concentration des subventions et de l'EBE par ETP non salarié en 2024



Lecture : en 2024, les 20 % d'exploitations agricoles ayant l'EBE par ETP non salarié le plus élevé représentent 60,5 % de l'EBE par ETP non salarié total, alors que les 20 % d'exploitations agricoles percevant la subvention moyenne par ETP non salarié la plus élevée se partagent 50,2 % du total des subventions octroyées par ETP non salarié.
Champ : France hors Guyane et Mayotte.
Source : Agreste - Rica

Moyennes de l'EBE et des subventions d'exploitation selon la dimension économique en 2024

millier d'euros



Champ : France hors Guyane et Mayotte.
Source : Agreste - Rica

Subventions d'exploitation en 2024

Orientations	Exploitations bénéficiant de subventions d'exploitation	Montant moyen[1] de subventions	Exploitations ayant un EBE négatif hors subvention	Exploitations ayant un EBE négatif avec subvention	Montant moyen des paiements découplés[1,2]
	%	*euro*	%	%	*euro*
Céréales et oléoprotéagineux	99,8	35 985	51,6	18,5	28 753
Autres grandes cultures	99,0	35 230	21,2	5,7	27 122
Maraîchage	72,4	22 909	10,9	6,4	5 883
Horticulture	37,0	14 512	9,0	7,2	8 304
Viticulture	69,8	14 947	24,9	18,8	7 287
Fruits, aut. cultures permanentes	86,9	38 285	30,2	10,5	8 934
Bovins lait	100,0	44 276	9,4	1,3	26 115
Bovins viande	99,7	52 356	43,8	3,5	25 416
Bovins mixte	100,0	60 186	12,7	2,5	32 128
Ovins et caprins	99,8	49 103	46,2	2,4	21 664
Porcins	82,3	24 816	7,7	3,5	19 209
Volailles	78,9	21 074	6,6	1,7	13 578
Granivores mixte	99,3	44 672	11,9	2,3	27 988
Polyculture, polyélevage	96,7	44 636	34,2	6,3	28 361
Ensemble	91,4	38 613	30,1	8,8	23 644

1. Les moyennes sont calculées pour les exploitations ayant bénéficié de ces aides.
2. Les paiements découplés intègrent l'aide de base au revenu, l'écorégime, l'aide redistributive ainsi que l'aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs.
Champ : France hors Guyane et Mayotte.
Source : Agreste - Rica

Résultats des exploitations

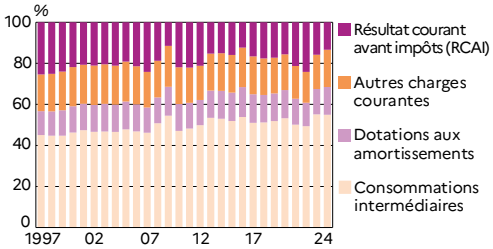
2024
charges

Les charges courantes comprennent les consommations intermédiaires (biens et services consommés par le processus de production), les charges liées à la rémunération des facteurs de production (charges salariales, fermages, charges financières) et l'estimation comptable de la dépréciation de l'actif immobilisé (dotations aux amortissements).

En 2024, les charges courantes des exploitations atteignent en moyenne 260 720 €, dont 63 % de consommations intermédiaires, ces dernières diminuant de 1,3 % en euros courants par rapport à 2023. La part des charges courantes dans les produits courants est de 87 % en moyenne en 2024 (contre 84 % en 2023). Ces charges représentent 98 % des produits courants hors subventions.

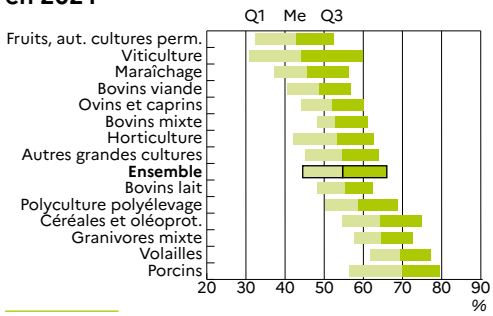
Les éleveurs de granivores (porcins, volailles et mixtes) font face à d'importantes dépenses en alimentation animale tandis que l'amortissement des bâtiments, des installations et du matériel pèse davantage pour les élevages d'herbivores ou les exploitations de céréales, d'oléagineux et de protéagineux. Les structures viticoles, fruitières, maraîchères et horticoles se caractérisent par l'importance des charges salariales. La variabilité du poids des consommations intermédiaires dans les produits courants est plus importante dans les exploitations viticoles et dans les élevages porcins.

Part des postes de charges et du RCAI dans les produits courants



Voir glossaire « produits courants » ; « dotations aux amortissements » ; « consommations intermédiaires ».
Champ : France hors DROM jusqu'en 2020, puis France hors Guyane et Mayotte à partir de 2021.
Source : Agreste - Rica

Dispersion des poids des consommations intermédiaires dans les produits courants en 2024



Lecture : le poids des consommations intermédiaires dans les produits courants est inférieur à 44,5 % pour un quart des exploitations (Q1), à 54,7 % pour la moitié des exploitations (médiane) et à 66,0 % pour trois quarts des exploitations (Q3).
Champ : France hors Guyane et Mayotte.
Source : Agreste - Rica

Structure des charges courantes en 2024

Orientations	Charges spécifiques		Fournit., emballages et petits matériels	Énergie	Autres CI[3]	Personnel salarié	Fermages	Dotations aux amortissements	Autres charges courantes[4]	Charges courantes par exploitation
	Cultures[1]	Animaux[2]								
					%					*millier d'euros*
Céréales et oléoprot.	41,9	1,1	2,1	6,5	11,4	1,6	9,5	16,7	9,1	201,4
Autres grandes cultures	39,8	1,7	3,5	5,7	13,4	6,2	8,0	14,7	7,0	320,8
Maraîchage	19,5	0,4	9,1	10,3	17,9	25,5	1,5	11,5	4,2	344,7
Horticulture	32,8	0,1	9,8	5,2	14,5	23,5	2,1	8,1	3,9	264,1
Viticulture	17,0	0,1	10,8	3,5	17,6	17,2	11,5	14,4	7,9	230,1
Fruits, aut. cultures perm.	17,8	0,3	7,1	5,0	22,0	23,8	3,4	13,6	7,0	232,2
Bovins lait	15,0	27,1	6,1	6,5	12,5	3,5	4,9	18,0	6,3	337,1
Bovins viande	12,6	19,7	6,6	7,7	13,6	1,9	8,5	20,8	8,7	140,9
Bovins mixte	14,7	25,2	6,6	7,2	11,3	2,5	5,7	19,7	7,0	322,6
Ovins et caprins	8,7	27,4	6,3	6,8	13,7	5,1	4,7	20,0	7,3	147,6
Porcins	6,1	57,1	3,5	5,1	7,6	5,4	1,6	9,5	4,2	797,4
Volailles	6,3	54,4	4,1	5,9	7,6	2,5	1,6	12,5	5,2	410,9
Granivores mixte	12,0	44,5	3,6	6,1	9,0	2,6	3,8	12,9	5,6	496,2
Polyculture, polyélevage	23,6	18,2	5,3	6,4	12,3	5,0	6,0	15,9	7,3	284,8
Ensemble	21,7	16,6	5,8	6,1	13,2	7,4	6,5	15,6	7,0	260,7

1. Cultures : engrais, amendements, semences et plants, produits de défense des végétaux, travaux et services pour cultures et irrigation.
2. Animaux : aliments pour animaux, produits vétérinaires, produits de reproduction animale, travaux et services pour élevages, honoraires vétérinaires, locations d'animaux.
3. Autres consommations intermédiaires : entretien et réparation sur matériel et bâtiments, personnel extérieur à l'entreprise, services divers et divers frais de gestion.
4. Autres charges courantes : assurances, impôts et taxes, frais financiers.
Voir glossaire « consommations intermédiaires » ; « dotations aux amortissements ».
Champ : France hors Guyane et Mayotte. Source : Agreste - Rica

Résultats des exploitations

2024
valeur ajoutée et facteurs de production

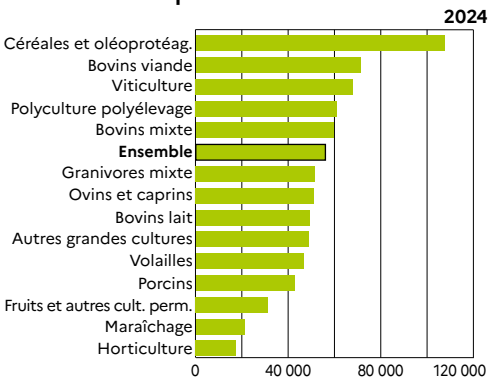
Pour produire de la richesse – définie ici comme la valeur ajoutée (soit la production moins les consommations intermédiaires), fermages déduits et subventions d'exploitation ajoutées – différents facteurs de production sont combinés au sein d'une exploitation agricole : capital et travail (salarié ou non). L'apport de chacun de ces facteurs dans la production d'une exploitation est évalué par son intensité.

L'intensité en capital (actif du bilan rapporté à la valeur ajoutée augmentée des subventions d'exploitation) mesure la valeur des moyens matériels et financiers à mettre en œuvre pour créer une unité de richesse. De manière générale, les exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux ou les élevages de bovins viande doivent, proportionnellement à la richesse créée, apporter en moyenne davantage de capital que les exploitations spécialisées dans les productions horticoles, maraîchères ou fruitières par exemple.

En 2024, l'intensité en travail (nombre d'équivalents temps plein mobilisés pour produire 10 000 € de richesse) est environ trois fois plus importante dans les structures fruitières et horticoles, et dans les exploitations en céréales et oléoprotéagineux, que dans les filières porcines.

Depuis 1990, l'actif moyen du bilan des exploitations a augmenté de 71,3 %, alors que l'intensité en capital a augmenté de 21,6 % et que l'intensité en travail a baissé de 15,3 %.

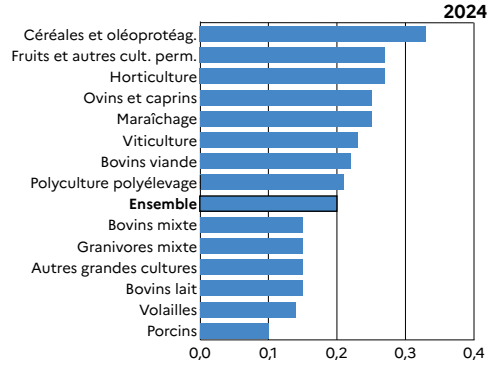
Intensité en capital



Valeur de l'actif au bilan pour 10 000 euros de richesse produite

Lecture : en 2024, pour produire 10 000 € de richesse (valeur ajoutée, hors fermages et y compris subventions d'exploitation), une exploitation mobilise 55 970 € d'actifs en moyenne.
Champ : France hors Guyane et Mayotte.
Source : Agreste - Rica

Intensité en travail



Nombre d'ETP pour 10 000 euros de richesse produite

Lecture : en 2024, pour produire 10 000 € de richesse (valeur ajoutée, hors fermages et y compris subventions d'exploitation), une exploitation mobilise 0,20 équivalent temps plein (ETP).
Champ : France hors Guyane et Mayotte.
Source : Agreste - Rica

Valeur ajoutée, intensité en travail et en capital des exploitations agricoles

En moyenne par exploitation	1990	2000	2010	2020	2024
Main-d'œuvre - salariés et non salariés - Nombre d'ETP	1,73	1,87	2,06	1,99	2,06
Superficie agricole utilisée (SAU) - Nombre d'ha	47,6	68,0	83,8	90,2	95,7
			millier d'euros 2024		
Valeur ajoutée (fermages non déduits)	75,0	71,3	87,7	75,6	84,1
Fermages	7,3	12,6	15,0	15,6	17,0
Subventions d'exploitation	5,1	29,9	38,7	34,9	35,3
Richesse produite : valeur ajoutée (hors fermages) et subventions d'exploitation	72,7	88,6	111,4	94,8	102,4
Total actif du bilan	334,7	413,4	484,1	526,0	573,3
Intensité en capital (total actif en € pour 10 000 € de richesse produite)	46 010	46 634	43 476	55 486	55 969
Intensité en travail (nombre d'ETP pour 10 000 € de richesse produite)	0,24	0,21	0,18	0,21	0,20
Total actif / main-d'œuvre (millier d'euros par ETP)	193,5	221,1	235,0	264,0	278,0

Lecture : en 2024, pour produire 10 000 € de richesse, une exploitation a dû mobiliser 0,2 équivalent temps plein et 55 970 € d'actifs. Elle a mobilisé 277 950 € de capital pour un équivalent temps plein.
Champ : France hors DROM jusqu'en 2019, puis, France hors Guyane et Mayotte à partir de 2020.
Source : Agreste - Rica

Résultats des exploitations 2024
consommation d'énergie

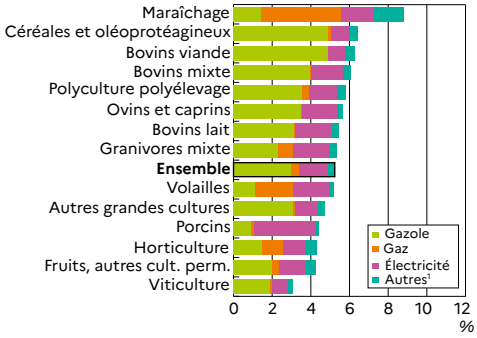
En 2024, la consommation énergétique des exploitations agricoles est estimée à 3,58 millions de tonnes-équivalent-pétrole (tep). Les charges directes en énergie s'élèvent en moyenne à 15 830 € par exploitation.

La consommation de gazole représente 57 % de la facture énergétique des exploitations et l'électricité 28 %. Le mix énergétique dépend de l'orientation des exploitations. Le gazole représente 78 % de la facture énergétique des éleveurs de bovins viande. Le gaz, qui peut être utilisé pour le chauffage des serres et des bâtiments, constitue plus d'un tiers des dépenses énergétiques des éleveurs de volailles et des maraîchers. Plus de 70 % de la facture énergétique des éleveurs porcins provient de l'électricité.

Toutes Otex[1] confondues, après deux années consécutives de fortes hausses en 2021 et 2022, les charges 2024 en énergie reculent pour la seconde année consécutive (- 3,3 % par rapport à l'année précédente). Ces charges diminuent même de 6,5 % pour les producteurs de céréales et d'oléoprotéagineux. *A contrario*, la facture augmente de plus de 9 % en un an pour les éleveurs de volailles. Plus globalement, les charges en énergie pèsent pour 5,3 % dans les produits courants. Selon les orientations productives, ce poids se situe entre 3,0 % pour les viticulteurs et 8,8 % pour les maraîchers.

1 Otex : orientation technico-économique des exploitations

Part des dépenses en énergie dans les produits courants en 2024



1. Fioul domestique, essence, biocarburants, bois…
Voir glossaire « produits courants ».
Champ : France hors Guyane et Mayotte.
Source : Agreste - Rica

Consommation énergétique des exploitations agricoles

	2010	2020	2024
	millier de tep[1]		
Total	3 573	3 683	3 578
	%		
Combustibles	83,0	84,6	84,9
dont carburants	*68,4*	*67,0*	*71,6*
gaz	*11,0*	*14,7*	*10,8*
fioul domestique	*1,9*	*0,9*	*1,2*
Électricité	17,0	15,4	15,1

1. Les volumes de chacune des sources d'énergie ont été convertis en tonnes-équivalent-pétrole (tep).
Champ : France hors DROM jusqu'en 2020, puis France hors Guyane et Mayotte à partir de 2021.
Source : Agreste - Rica

Charges en énergie selon les orientations en 2024

	Charges totales en énergie (moyenne par exploitation)		Part de chaque énergie dans la charge totale[2]			
Orientations	2024	Évolution[1] 2024/23	Gazole[3]	Gaz	Électricité	Autres[4]
	millier d'euros	*%*		*%*		
Céréales et oléoprot.	13,2	-6,5	75,5	2,4	14,9	7,1
Autres grandes cultures	18,3	-5,4	65,2	1,3	25,9	7,6
Maraîchage	35,5	-1,6	16,3	46,4	19,4	17,8
Horticulture	13,7	-1,4	34,3	23,9	26,6	15,2
Viticulture	8,2	-4,1	61,4	4,5	26,2	7,9
Fruits, aut. cultures perm.	11,6	-4,0	46,8	8,3	33,1	11,8
Bovins lait	22,0	-1,0	57,8	0,3	36,0	5,8
Bovins viande	10,8	-5,6	77,7	0,7	13,3	8,3
Bovins mixte	23,2	-4,0	65,1	0,6	27,6	6,7
Ovins et caprins	10,0	-2,5	61,1	1,1	31,6	6,1
Porcins	40,6	-3,7	21,0	3,0	72,5	3,5
Volailles	24,2	9,4	21,8	37,8	35,4	5,0
Granivores mixte	30,2	1,6	43,1	14,2	36,3	6,3
Polyculture, polyélevage	18,3	-4,5	61,4	5,6	25,5	7,4
Ensemble	15,8	-3,3	57,0	7,4	27,8	7,7

1. Les évolutions sont calculées à partir d'un échantillon d'exploitations présentes les deux années. Les évolutions des valeurs monétaires sont exprimées en valeur nominale.
2. La somme des quatre types d'énergie est égale à 100 %.
3. Depuis novembre 2011, l'utilisation du gazole non routier est devenue obligatoire comme carburant pour les tracteurs et les autres engins mobiles utilisés en agriculture.
4. Fioul domestique, essence, biocarburants, bois…
Champ : France hors Guyane et Mayotte.
Source : Agreste - Rica

Résultats des exploitations

2024
investissement (hors foncier)

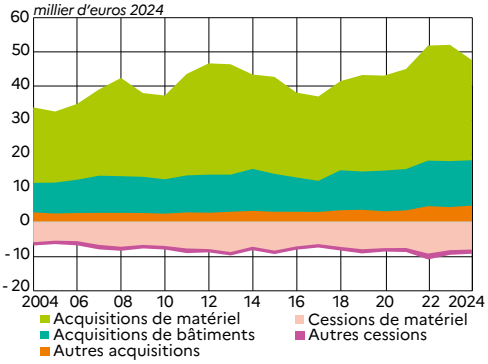
En 2024, le montant moyen des acquisitions de bâtiments d'exploitation, de matériel agricole et de cheptel ainsi que des réalisations de plantations est de 47 420 € par exploitation, tandis que les cessions s'élèvent à 9 310 €. L'investissement, défini comme la différence entre les acquisitions et les cessions de ces actifs, diminue de 9,2 % par rapport à 2023. Il s'établit à 38 110 € en 2024.

Cette baisse résulte essentiellement de la chute des investissements de matériel (- 16,4 % en euros courants) et, dans une moindre mesure, de celles des bâtiments (- 1,0 %). L'investissement a augmenté en horticulture (+ 30,6 %) et dans les élevages de bovins viande (+ 13,0 %). À l'inverse, il baisse nettement dans les exploitations céréalières (- 35,4 %), les structures fruitières (- 31,4 %), les élevages de granivores mixtes (- 26,3 %), les exploitations viticoles (- 20,3 %) et les élevages de volailles (- 20,2 %). En 2024, l'investissement moyen varie de 18 560 € pour les structures horticoles à 112 640 € pour les élevages de porcins.

Toutes Otex[1] confondues, la part des exploitations qui n'investissent pas ou dont les cessions sont supérieures aux acquisitions augmente d'un peu plus de 2 points en 2024, pour atteindre 25 %. La part des structures agricoles dont les investissements sont supérieurs à 50 000 € diminue de 3 points (22 % en 2024). Ces dernières, qui réalisent 77 % de l'ensemble des acquisitions d'immobilisations, financent ces investissements grâce à leur capacité d'autofinancement élevée et au recours à l'emprunt.

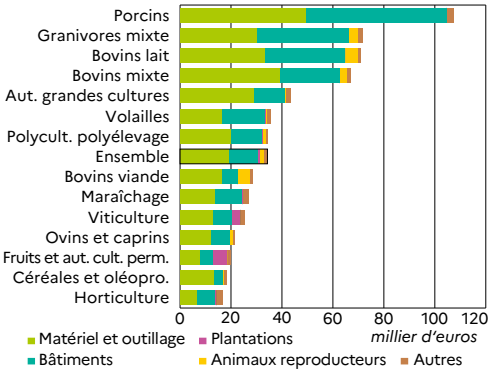
1. Otex : orientation technico-économique des exploitations

Acquisitions et cessions moyennes par exploitation depuis 2004



Champ : France hors DROM jusqu'en 2019, puis France hors Guyane et Mayotte à partir de 2020.
Source : Agreste - Rica

Investissement[1] moyen en 2024



1. L'investissement corporel hors foncier est la différence entre les acquisitions et les cessions de bâtiments, d'installations spécialisées, de matériels et outillage, de plantations et d'autres immobilisations corporelles, augmentée de la différence entre les stocks de fin d'exercice et de début d'exercice pour les animaux reproducteurs.
Champ : France hors Guyane et Mayotte.
Source : Agreste - Rica

Répartition des exploitations et principaux flux financiers selon la tranche d'investissement en 2024

Tranche d'investissement[1]	Moins de 0 €	0 €	0 à moins de 10 k€	10 à moins de 25 k€	25 à moins de 50 k€	50 k€ ou plus	Ensemble
				répartition en %			
Effectif d'exploitations	14	11	23	16	14	22	100
Acquisitions d'immobilisations	0	0	3	7	13	77	100
Cessions d'immobilisations	29	0	5	7	12	47	100
Montant moyen par exploitation				*millier d'euros*			
Production brute standard	159,9	134,8	161,9	196,1	245,7	376,1	223,3
Capacité d'autofinancement	47,4	31,3	47,7	67,0	92,0	165,8	81,3
Prélèvements privés	47,2	27,6	36,5	40,2	51,4	78,2	48,9
Autofinancements	0,2	3,7	11,2	26,8	40,5	87,6	32,4
Nouvelles dettes financières	12,5	4,8	10,0	20,0	34,5	121,5	39,6
Remboursements dettes financières	27,1	12,2	23,5	35,2	43,8	78,7	39,7
Acquisitions d'immobilisations	1,3	0,0	6,1	20,6	44,4	163,6	47,4
Cessions d'immobilisations	19,3	0,0	2,0	4,0	8,0	19,9	9,3

Lecture : en 2024, 22 % des exploitations ont investi plus de 50 000 €, avec un montant moyen d'acquisitions d'immobilisations par exploitation de 163 570 € (soit 77 % du total des acquisitions) et de 19 860 € de cessions (soit 47 % du total des cessions).
1. L'investissement corporel hors foncier est la différence entre les acquisitions et les cessions de bâtiments, d'installations spécialisées, de matériels et outillage, de plantations et d'autres immobilisations corporelles, augmentée de la différence entre les stocks de fin d'exercice et de début d'exercice pour les animaux reproducteurs.
Champ : France hors Guyane et Mayotte.
Source : Agreste - Rica

Résultats des exploitations

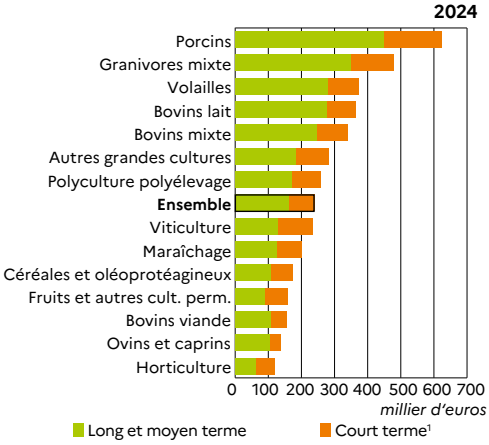
2024
endettement

En 2024, l'endettement des exploitations agricoles atteint en moyenne 241 220 €, montant en augmentation de 0,3 % par rapport à 2023. Les emprunts à long ou à moyen terme, destinés à financer les investissements et le fonds de roulement des exploitations, constituent en moyenne 66,8 % de l'endettement total (ratio en légère progression depuis 2016, où il était à peine supérieur à 63 %).

Le niveau d'endettement des exploitations est très hétérogène : il est inférieur à 50 000 € pour 26,3 % des exploitations et dépasse 300 000 € pour 25,6 % d'entre elles. Le montant des dettes dépend de la taille des exploitations : les grandes exploitations (26,9 % de l'effectif couvert par le Rica) concentrent 69,2 % de l'endettement total. Compte tenu de la variabilité des tailles d'exploitation et des coûts de structure, l'endettement moyen est plus ou moins important selon l'orientation productive. Il est 5,2 fois plus élevé chez les éleveurs de porcins (622 700 €) que chez les horticulteurs (119 290 €).

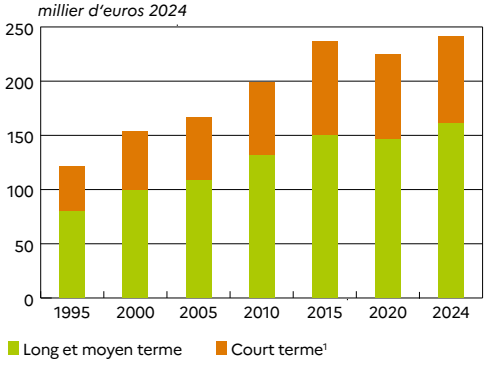
L'endettement dépend également du cycle de vie de l'exploitation. Une exploitation dont le chef est âgé de moins de 40 ans, recourant généralement à l'emprunt pour financer ses investissements, est endettée à hauteur de 323 510 € en moyenne : c'est près du double par rapport à une exploitation dont le chef est âgé de plus de 60 ans, qui a, en général, amorti une partie importante de ses actifs.

Endettement moyen par exploitation



1. Y compris crédits fournisseurs.
Champ : France hors Guyane et Mayotte.
Source : Agreste - Rica

Endettement réel à court terme et à moyen et long terme



1. Y compris crédits fournisseurs.
Champ : France hors DROM jusqu'en 2019, puis France hors Guyane et Mayotte à partir de 2020.
Source : Agreste - Rica

Endettement des exploitations selon la classe de dimension économique en 2024

	Répartition des exploitations[1]				Répartition de l'endettement			
Classe d'endettement	Petites	Moyennes	Grandes	Ensemble	Petites	Moyennes	Grandes	Ensemble
	%				%			
Moins de 50 000 €	18,1	7,1	1,1	26,3	0,8	0,6	0,2	1,7
50 000 à < 100 000 €	8,2	6,9	1,6	16,6	1,3	1,7	0,7	3,6
100 000 à < 150 000 €	3,9	5,4	1,6	10,9	1,2	2,3	1,1	4,5
150 000 à < 200 000 €	2,6	4,5	1,9	9,0	1,0	2,6	1,7	5,3
200 000 à < 250 000 €	1,0	3,2	1,7	5,9	0,6	2,5	1,8	4,9
250 000 à < 300 000 €	0,8	2,9	2,0	5,7	0,6	2,7	2,7	6,0
300 000 à < 350 000 €	0,4	2,4	1,5	4,3	0,3	2,6	2,4	5,3
350 000 à < 400 000 €	0,2	1,5	1,6	3,4	0,2	1,9	2,8	4,9
400 000 € ou plus	0,2	3,9	13,9	18,0	0,5	7,4	55,9	63,8
Total	35,4	37,7	26,9	100,0	6,4	24,4	69,2	100,0

1. Petites : production brute standard (PBS) inférieure à 100 000 € - Moyennes : 100 000 ≤ PBS ≤ 250 000 € - Grandes : PBS > 250 000 €. Voir glossaire « dimension économique » et « PBS ».
Lecture : les exploitations de taille « moyenne » dont l'endettement est compris entre 150 000 et 200 000 euros représentent 4,5 % de l'ensemble des exploitations et concentrent 2,6 % de l'endettement total.
Champ : France hors Guyane et Mayotte.
Source : Agreste - Rica

Résultats des exploitations

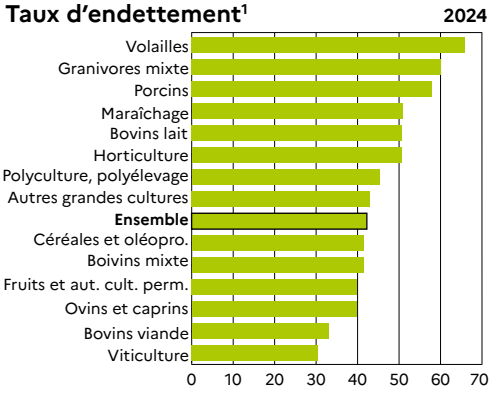
2024
endettement

En 2024, le taux d'endettement (rapport des dettes sur le total de l'actif) des exploitations s'établit en moyenne à 42,1 % et augmente de 0,9 point par rapport à 2023. La structure de financement des exploitations varie selon les orientations productives : les exploitations en élevage de bovins viande ou en viticulture sont principalement financées sur fonds propres. Le taux d'endettement est nettement supérieur pour les élevages de granivores.

Le poids de l'endettement correspond à la somme du remboursement des emprunts à long ou moyen terme et des charges financières afférentes, rapportée à l'excédent brut d'exploitation (EBE). Ce poids augmente fortement en 2024 (+ 6 points par rapport à 2023), sous l'effet de la baisse marquée de l'EBE.

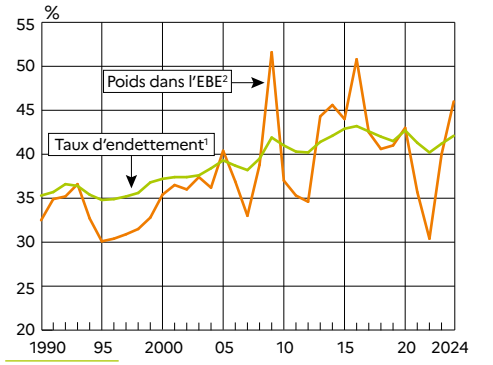
Une fois les annuités d'emprunts (capital et intérêts dus) à moyen et long terme et les cotisations sociales de l'exploitant déduites de l'EBE, le solde « disponible » pour l'autofinancement de l'investissement et la rémunération de l'exploitant chute, en euros courants, de 21,8 % par rapport à 2023 (- 23,4 % en euros constants). Il s'établit à 31 360 € en 2024.

Taux d'endettement[1]



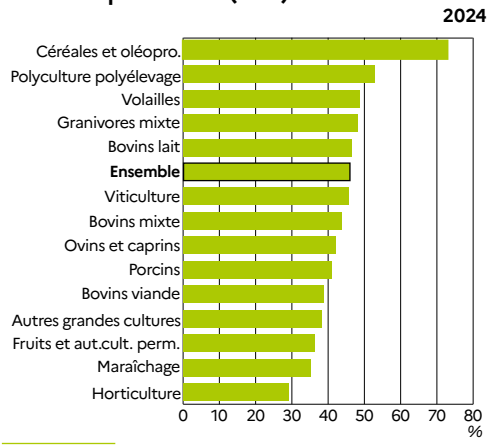
1. Ensemble des dettes rapportées au total de l'actif.
Champ : France hors Guyane et Mayotte.
Source : Agreste - Rica

Évolution de l'endettement



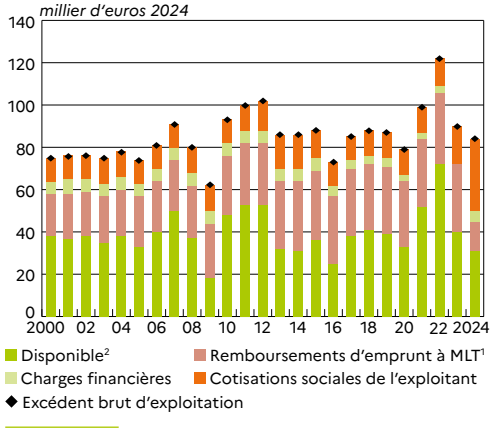
1. Ensemble des dettes rapportées au total de l'actif.
2. Frais financiers et remboursements des emprunts à long ou moyen terme rapportés à l'excédent brut d'exploitation.
Champ : France hors DROM jusqu'en 2020, puis France hors Guyane et Mayotte à partir de 2021.
Source : Agreste - Rica

Poids de l'endettement dans l'excédent brut d'exploitation (EBE)[1]



1. Frais financiers et remboursements des emprunts à long ou moyen terme rapportés à l'excédent brut d'exploitation.
Champ : France hors Guyane et Mayotte.
Source : Agreste - Rica

Évolution des principaux flux financiers



1. MLT : moyen et long terme.
2. Solde disponible : EBE - remboursement d'emprunts MLT - charges financières - cotisations sociales de l'exploitant.
Champ : France hors DROM jusqu'en 2020, puis France hors Guyane et Mayotte à partir de 2021.
Source : Agreste - Rica

Résultats des exploitations

2024
capital

En 2024, l'actif du bilan d'une exploitation agricole française s'élève à 573 270 € en moyenne. Il est composé à 48 % d'immobilisations hors foncier, à 21 % de stocks – lesquels comprennent notamment les animaux non reproducteurs et les vins en cours de vieillissement – et à 22 % de créances à court terme sur des tiers (principalement des clients) et de disponibilités (trésorerie). Ces actifs sont financés à hauteur de 58 % par des capitaux propres et à 31 % par des dettes financières.

Les immobilisations, de 324 460 € en moyenne, sont constituées principalement du matériel et de l'outillage (30 %) et des bâtiments ou des installations (28 %). Depuis 34 ans, la part des terres comptabilisées dans l'actif immobilisé ne cesse de diminuer (15 % de la valeur comptable en 2024 contre 36 % en 1990). Ceci est dû à l'augmentation de la part des terres en fermage et au développement des formes sociétaires (les terres étant alors le plus souvent louées aux exploitations par leurs associés, ou mises à disposition).

Les immobilisations sont de 646 710 € en moyenne pour les élevages porcins, contre 114 650 € en productions horticoles.

En tenant compte de l'ensemble des terres utilisées (y compris les terres en fermage non comptabilisées dans le bilan d'une exploitation) évaluées à leur valeur vénale, le capital mobilisé par l'ensemble des exploitations agricoles est estimé à 403 milliards d'euros en 2024, dont 253 milliards d'euros de foncier (63 %).

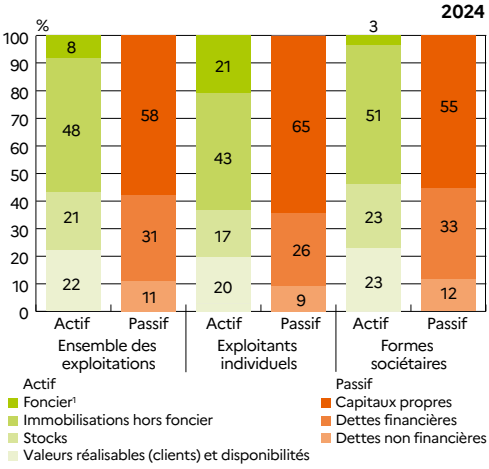
Bilan financier de l'agriculture

	2014	2024
	milliard d'euros 2024	
Bâtiments et installations	25,3	26,3
Matériel et outillage	28,3	28,4
Cheptel (animaux reproducteurs et circulants)	25,1	21,6
Immobilisations incorporelles et financières et autres immobilisations corporelles[1]	10,4	9,1
Stocks (non compris animaux circulants)	29,7	28,3
Valeurs réalisables et disponibles	26,8	35,7
Régularisation actif	0,7	1,0
Total actif (hors foncier)	146,3	150,4
Capitaux propres des exploitants (hors foncier)	78,6	82,6
Emprunts et dettes financières (hors fonciers)	48,6	49,0
Dettes non financières	19,1	18,6
Régularisation passif	0,1	0,1
Total passif (hors foncier)	146,3	150,3
Valorisation de la SAU[2]	259,3	253,1
Ensemble des actifs	405,6	403,5

1. « Autres immobilisations corporelles » regroupe notamment les aménagements de terrains, les plantations et les améliorations de fonds.
2. Tous modes de faire-valoir confondus, estimations à partir de la valeur vénale des terres libres à la vente.
Champ : France hors Guyane et Mayotte.
Source : Agreste - Rica

Bilan moyen des exploitations agricoles

2024



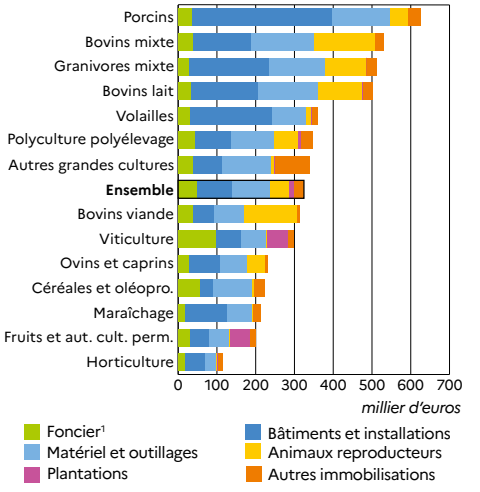
Lecture : en 2024, le foncier représente en moyenne 8,2 % du total de l'actif de l'ensemble des exploitations agricoles, ce *ratio* s'élève à 20,7 % pour les exploitants individuels et à 3,3 % dans les formes sociétaires.
1. Foncier : terres agricoles en propriété (y. c. aménagements).
Champ : France hors Guyane et Mayotte.
Source : Agreste - Rica

Immobilisations moyennes par exploitation

	1990		2024	
	millier d'euros 2024	%	*millier d'euros 2024*	%
Foncier[1]	82,6	36	47,2	15
Bâtiments et installations d'exploitation	36,7	16	90,6	28
Matériel et outillage	51,2	22	98,0	30
Plantations	8,4	4	11,7	4
Animaux reproducteurs	39,3	17	49,7	15
Autres immobilisations corporelles et incorporelles	12,8	6	27,3	8
Immobilisations totales	230,9	100	324,5	100

Immobilisations selon l'orientation

2024



1. Foncier : terres agricoles en propriété (y. c. aménagements).
Champ : France hors Guyane et Mayotte.
Source : Agreste - Rica

Résultats des exploitations

2023 positionnement des exploitations françaises en Europe

En 2023, une exploitation française avait en moyenne 323 050 € de recettes (aides incluses, recettes qui permettent d'approcher les produits courants de la comptabilité française), la moyenne européenne s'élevant à 142 280 €. Une ferme française est en moyenne, en termes de capital d'exploitation, 2,3 fois plus grande qu'une ferme italienne et 2,8 fois plus petite qu'une exploitation danoise. Son capital d'exploitation est de 529 920 € (hors foncier), soit 2,1 fois celui de la ferme moyenne de l'Union européenne (UE). Les structures danoises engagent pour leur part 1 470 390 € de capital avec un nombre moyen de non-salariés bien inférieur (0,8 contre 1,4 en France). Les subventions d'exploitation représentent 10,9 % des recettes des exploitations européennes, autant qu'en France, contre 2,4 % aux Pays-Bas et 18,7 % au Luxembourg. Cette hétérogénéité est, pour partie, le reflet des différentes productions nationales, de la taille des exploitations et des choix de mise en œuvre Politique agricole commune (PAC).

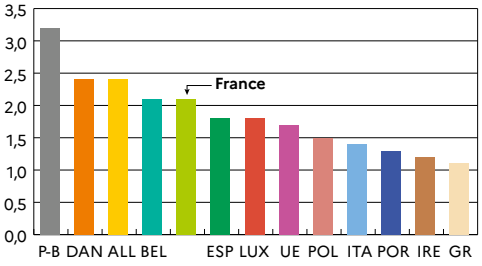
Les exploitations françaises emploient en moyenne 2,1 personnes en équivalent temps plein (ETP) annuel dont 0,7 salarié, contre respectivement 1,6 et 0,5 pour la moyenne UE et 3,2 et 1,7 aux Pays-Bas. Le niveau des salaires versés par les exploitations françaises à leurs salariés (par ETP) est supérieur de 35,8 % à celui des fermes espagnoles mais inférieur de 47,0 % à celui des exploitations danoises.

Le bénéfice brut moyen – qui approche l'excédent brut d'exploitation (EBE) – généré par les exploitations françaises est supérieur à la moyenne des fermes européennes (89 060 € contre 44 860 €). Mais, en dépit de charges salariales bien supérieures, les exploitations danoises, allemandes et néerlandaises dégagent des bénéfices plus élevés que ceux des structures françaises.

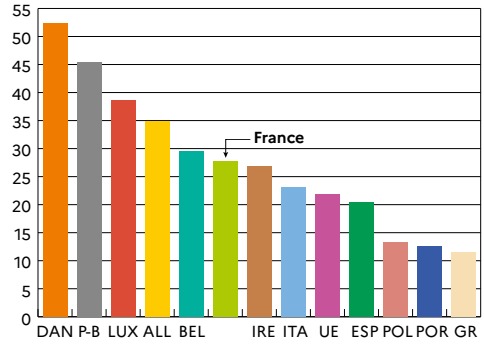
Le revenu brut moyen par exploitant – qui approche l'EBE par ETP non salarié – dégagé par les exploitations françaises se situe entre ceux des pays méditerranéens et ceux des pays d'Europe du Nord. Il est 4,1 fois moins élevé que celui des exploitations danoises et 2,6 fois inférieur à celui des structures néerlandaises.

Main-d'œuvre et salaires dans l'UE en 2023

• **Main-d'œuvre** *(nombre de personnes en ETP - salarié et non salarié)*

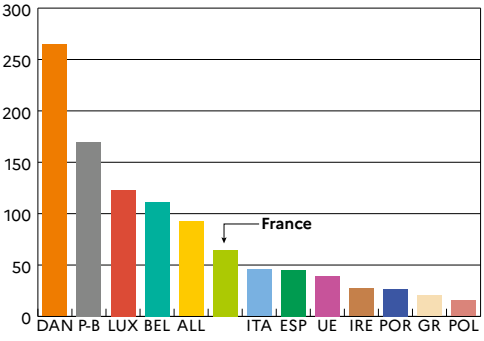


• **Salaires/ETP salarié** *(millier d'euros)*



Revenu brut par exploitant en 2023

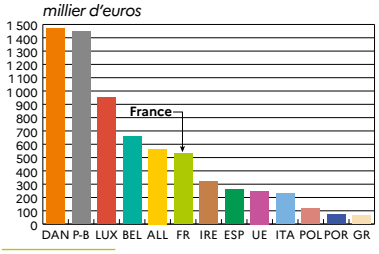
RB/ETP non salarié *(millier d'euros)*



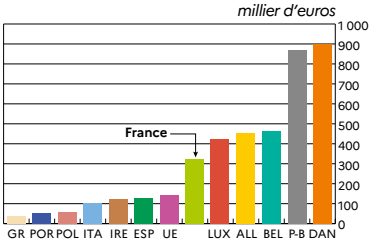
Source : DG AGRI, FADN - Exercice 2023

Taille économique et subventions des exploitations européennes en 2023

• **Capital d'exploitation**



• **Recettes**



• **Soutien : aides/recettes**

Pays	%
Pays-Bas	2,4
Belgique	5,4
Danemark	6,1
Allemagne	8,8
Italie	9,2
Espagne	9,9
UE	10,9
France	10,9
Pologne	13,4
Grèce	14,2
Irlande	15,8
Portugal	18,4
Luxembourg	18,7

Le capital d'exploitation est défini comme la somme des cultures permanentes, des améliorations des terres, du matériel, des bâtiments, du capital circulant et du cheptel vif.
Source : DG AGRI, FADN - Exercice 2023